



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
24 septembre 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 24 août 2018, adressées au Secrétaire général, à la Présidente de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La situation dans l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est, demeure très instable alors qu'Israël, Puissance occupante, ne cesse de bafouer le droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, continuant ainsi à aggraver la situation à tous les niveaux, prolongeant les souffrances du peuple palestinien vivant sous le joug de l'occupation, nourrissant le désespoir et exacerbant les tensions.

La semaine dernière, Israël, Puissance occupante, a encore tué sauvagement des civils palestiniens non armés et sans défense qui participaient à la « Grande Marche du retour » pour dénoncer la violation systématique de leurs droits fondamentaux, exiger d'Israël la fin de l'occupation, du siège et de la spoliation et demander l'indépendance, la liberté et le retour sur leurs terres ancestrales. Depuis le début de la manifestation, le 30 mars, 164 Palestiniens ont été tués, dont 23 enfants.

En outre, le 10 août, trois manifestants palestiniens ont été mortellement blessés par les forces israéliennes, dont un médecin bénévole, Abdallah al-Qatati (22 ans), qui soignait un manifestant blessé, Ali Said al-Aloul (55 ans), qui a également été abattu. Comme les deux autres médecins palestiniens tués par Israël depuis le début des manifestations de la Grande Marche du retour, Abdallah portait des vêtements montrant clairement qu'il appartenait au personnel médical.

Ce dernier crime de guerre en date s'inscrit dans une série d'attaques lancées par les forces d'occupation israéliennes contre le personnel et les équipements médicaux. Entre le 30 mars et le 17 août, les attaques israéliennes ont fait trois morts et de nombreux blessés parmi le personnel soignant et endommagé plusieurs ambulances. De nombreux Palestiniens grièvement blessés n'ont pas été autorisés à quitter la bande de Gaza, où les fournitures et les installations médicales ont atteint un point de rupture, pour être traités en Cisjordanie ou à l'étranger. L'Organisation



mondiale de la Santé a donc demandé à nouveau que la protection des professionnels de la santé, des patients et des établissements sanitaires à Gaza soit assurée.

Le 10 août, les forces israéliennes ont également blessé 300 civils, dont 8 par des tirs à balles réelles, portant ainsi le nombre total de civils palestiniens blessés sur tout le Territoire palestinien occupé depuis le début des manifestations à plus de 18 000. Par ailleurs, le 13 août, Wissam Yousif Hijazi (30 ans) est mort des suites des blessures reçues le 14 mai, le jour le plus meurtrier depuis le début de la Grande Marche du retour.

Les déclarations successives du Gouvernement et des responsables militaires israéliens montrent clairement que, pour Israël, les vies palestiniennes n'ont aucune valeur. Les responsables israéliens n'ont pas hésité à tenir des propos incendiaires et à inciter à la violence contre les manifestants palestiniens pacifiques et ont menacé, depuis le début de la Grande Marche du retour mais aussi avant, de traiter les manifestants comme des cibles légitimes, y compris en tirant à balles réelles.

Entre autres propos incendiaires et racistes, le Ministre israélien de la guerre, Avigdor Lieberman, a fait des déclarations fallacieuses affirmant que tous les Palestiniens tués par Israël à Gaza depuis le 13 mars étaient des militants, faisant écho à sa déclaration précédente dans laquelle il avait affirmé que personne n'était innocent dans la bande de Gaza.

Par ces déclarations et interventions, les personnes qui occupent les plus hauts échelons de commandement en Israël, Puissance occupante, avouent leur intention délibérée, planifiée et institutionnalisée de contrevenir au droit international. Face à des propos et des incitations à la violence toujours plus fréquents, il est grand temps que la communauté internationale prenne acte de ces faits et adopte les mesures qui s'imposent en vertu des dispositions du droit international, et notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, plutôt que d'être, une fois de plus, victime de la propagande israélienne.

À ce sujet, nous rappelons une fois encore que les manifestations de Palestiniens contre l'oppression israélienne ne datent pas d'hier et constituent une initiative populaire. Les Palestiniens n'ont pas attendu le 30 mars pour protester contre les conditions intolérables dans lesquelles ils vivent : cela fait 70 ans qu'ils se mobilisent. Ils manifestent non seulement à Gaza, mais aussi dans le reste de la Palestine historique, dans les camps de réfugiés et à l'étranger en tant que membres de la diaspora. Comme n'importe quel autre être humain, ils ne peuvent endurer pendant des décennies la violence de l'oppression, de la domination et du contrôle exercés par les forces d'occupation israéliennes sans au moins s'y opposer en manifestant pacifiquement. De fait, il n'y a rien d'étonnant à ce que les Palestiniens protestent contre les conditions insupportables dans lesquelles ils sont forcés de vivre.

En sus de la violence et du joug permanent qu'Israël fait subir à des millions de Palestiniens à Gaza au moyen de l'occupation, du blocus et des actes incessants de terrorisme d'État contre des civils innocents, le Ministre israélien de la guerre a annoncé qu'Israël avait l'intention d'intensifier la violence à Gaza, déclarant que la question n'était pas de savoir si les résidents de Gaza allaient en faire les frais mais plutôt quand cela aurait lieu.

C'est pourquoi il est impératif que la communauté internationale agisse de toute urgence pour prévenir d'autres agressions contre les civils palestiniens. À cet égard, nous l'engageons à condamner publiquement les meurtres de civils palestiniens commis dernièrement par Israël ainsi que l'ensemble des meurtres délibérés et des atteintes intentionnelles à l'intégrité physique dont ont été précédemment victimes des professionnels de la santé, des journalistes et des manifestants non armés à Gaza, et nous lui demandons de veiller à ce qu'Israël soit tenu responsable de ses crimes en

vertu du droit international, en traduisant en justice, en application du principe de la compétence universelle ou devant des instances judiciaires internationales, les responsables israéliens qui ont ordonné illégalement l'emploi de la force létale.

La brutalité des actions menées par Israël contre la population civile palestinienne, notamment celles mentionnées précédemment, confirme qu'il importe de prendre des mesures sans plus tarder pour protéger les Palestiniens sans défense. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 14 août 2018 sur la protection de la population civile palestinienne (A/ES-10/794). Le rapport est actuellement à l'examen et de vastes consultations sont en cours afin de réfléchir aux mesures à prendre pour donner suite aux observations du Secrétaire général.

En outre, nous réaffirmons que les enquêtes menées par Israël sont foncièrement inadéquates. Le dernier exemple en date du manque d'empressement dont Israël fait preuve lorsqu'il s'agit d'enquêter véritablement sur les crimes commis contre le peuple palestinien est la décision qu'il a prise le 15 août de clore une enquête militaire sur l'attaque brutale menée à Gaza par des militaires le 1^{er} août 2014, au cours de laquelle 135 Palestiniens ont été tués délibérément et de sang-froid. Une fois encore, les militaires israéliens ont été innocentés, sous prétexte qu'il n'y avait pas lieu de les soupçonner d'un quelconque comportement délictueux.

Dans ce contexte d'exactions criminelles à Gaza, Israël, Puissance occupante, continue de commettre des violations flagrantes, systématiques et délibérées en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Il poursuit ainsi son entreprise de colonisation au moyen notamment de la démolition d'habitations et de structures palestiniennes, de la confiscation de terres palestiniennes, du transfert forcé de groupes de Palestiniens, y compris des familles, de la construction d'implantations pour y installer ses citoyens, d'encouragements à l'adresse des colons, allant même jusqu'à justifier les actes de violence et de terreur qu'ils commettent, du fractionnement du Territoire palestinien occupé au moyen de routes séparées, de points de contrôle et du mur illégal, d'incursions dans les écoles et d'attaques incessantes contre les lieux saints palestiniens. Cette semaine encore, la Puissance occupante a annoncé qu'elle construirait plus de 1 000 nouveaux logements en Cisjordanie occupée. En outre, selon l'organisation non gouvernementale israélienne La paix maintenant, la Puissance occupante a prévu, dans un avenir proche, de publier des appels d'offres afin d'encourager la construction de nouvelles colonies, et de promouvoir un plan en vue de la construction de plus de 300 logements dans l'implantation illégale de Beit El.

Outre l'asphyxie systématique qu'Israël fait subir au peuple palestinien et le confinement de groupes de Palestiniens dans des zones enclavées, la Puissance occupante a interdit aux Palestiniens tout contact avec le monde extérieur, y compris sous sa forme la plus simple, à savoir la réception de courrier. Ainsi, pendant huit ans, Israël a empêché que 10 tonnes de lettres et de colis, y compris des cadeaux, des médicaments et même un fauteuil roulant, ne parviennent aux Palestiniens vivant en Cisjordanie occupée, et n'a autorisé leur envoi vers le territoire occupé que le 15 août dernier. Bien évidemment, la plupart de ces colis et de ces lettres sont en mauvais état et ne peuvent plus être remis à leurs destinataires.

De même, les arrestations arbitraires et les entraves à la liberté d'expression et à la liberté de la presse se poursuivent. Pour le seul mois de juillet, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 520 Palestiniens, dont 69 enfants, 9 femmes et 5 journalistes. Le 15 août, le journaliste palestinien Ali Dar Ali, reporter pour la télévision palestinienne, a été arrêté lors d'une incursion dans son village de Bourham, après la diffusion en direct de deux vidéos montrant l'intervention de membres des forces d'occupation israéliennes dans un camp de réfugiés près de

Ramallah. Il s'agit de l'un des sept journalistes palestiniens arrêtés en l'espace de 15 jours dans le cadre des mesures de répression prises par Israël contre des membres de la presse dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

La campagne systématique et délibérée d'Israël consistant à asservir, terroriser, spolier et museler les Palestiniens innocents fait partie intégrante d'une stratégie de colonisation et de nettoyage ethnique dont l'objectif est d'établir le « Grand Israël » sur l'ensemble de la Palestine historique et d'éliminer tout espoir de retour pour les réfugiés palestiniens.

À cet égard, nous condamnons une fois encore avec la plus grande fermeté la prétendue loi sur l'État-nation, adoptée par la Knesset israélienne le 19 juillet 2018, qui défend explicitement l'apartheid et la discrimination ethnique contre les citoyens palestiniens d'Israël et les habitants palestiniens de Jérusalem. Le 12 août, des dizaines de milliers de citoyens palestiniens d'Israël, appuyés par des Juifs israéliens, ont organisé une grande manifestation à Tel-Aviv pour réclamer l'abrogation de cette prétendue loi et d'autres textes de loi racistes adoptés par la Knesset et témoignant chaque jour un peu plus du caractère fondamentalement antidémocratique de l'État d'Israël. En réponse à ces manifestations, le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a réaffirmé son engagement en faveur de l'apartheid, déclarant que la loi sur l'État-nation était plus que jamais nécessaire.

Malgré l'oppression permanente subie par le peuple palestinien, nous sommes déterminés à faire respecter la justice et la dignité humaine et restons convaincus que nous pourrions mettre fin à nos souffrances de façon pacifique et dans le respect de la légalité internationale. Nous engageons de nouveau la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à se joindre à nos efforts pour faire respecter le droit international et amener Israël à mettre un terme à des décennies d'occupation illégale, de siège, d'oppression et de spoliation du peuple palestinien.

En outre, nous demandons instamment à tous les États de maintenir l'aide humanitaire vitale qu'ils apportent au peuple palestinien, surtout en cette période d'urgence médicale où le secteur de la santé de Gaza menace de s'effondrer, et les incitons vivement à soutenir davantage l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La présente lettre fait suite aux 645 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 10 août 2018 (A/ES-10/793-S/2018/766), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Riyad **Mansour**